



**GRANDIR
ENSEMBLE**

**95e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
2019-2020 – Novembre 2020**



COOPÉRATIVE DE PRODUCTEURS
DE SIROP D'ÉRABLE

**OUVERTURE DE
L'ASSEMBLÉE**



Réflexion coopérative

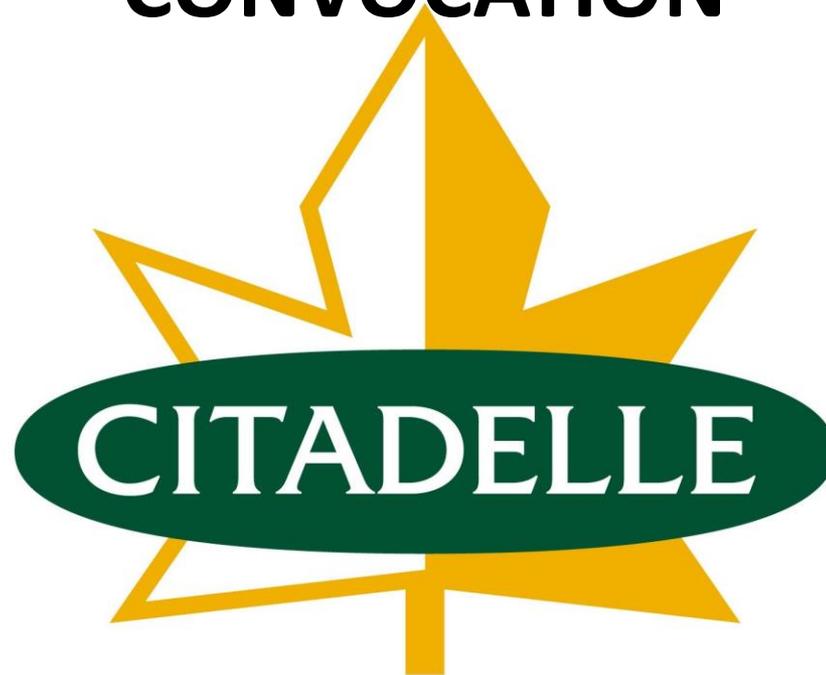
Dans nos délibérations, observons les principes coopératifs ainsi que les valeurs de Citadelle.

Tout en y contribuant, cherchons à écouter, à comprendre et à respecter les opinions qui seront émises, même si elles sont différentes des nôtres.

Pour le succès de notre entreprise coopérative et de ses membres, recherchons le bien avec prudence, et ce dans le respect et l'intégrité.

Bonne assemblée.

**LECTURE DE L'AVIS DE
CONVOCATION**



Avis de convocation

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DES MEMBRES DE LA COOPÉRATIVE CITADELLE (CI-APRÈS « COOPÉRATIVE »)

Avis est par la présente donné, considérant les circonstances exceptionnelles de la Covid-19, et conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux le 26 avril 2020 et aux mesures afférentes annoncées par le ministère de la Justice le 27 avril 2020 concernant la mise en place d'une nouvelle mesure temporaire pour permettre la tenue à distance d'assemblées, que l'assemblée générale annuelle de la Coopérative aura lieu virtuellement :

Le 18 NOVEMBRE 2020, à 9 h 00, par l'entremise de la plateforme Kosmo, un système de vidéoconférence virtuelle.

Cette assemblée générale annuelle a pour but entre autres :

- De présenter le portrait financier de votre Coopérative dont l'année financière s'est terminée le 29 février 2020 ;
- De statuer sur la répartition des trop-perçus ou excédents ;
- D'élire des administrateurs sur le conseil d'administration ;
- De modifier les Règlements généraux de la Coopérative afin d'inclure 2 nouveaux administrateurs externes au sein du conseil d'administration;
- De nommer l'auditeur de la Coopérative pour l'exercice en cours.

Copies des règlements à être adoptés qui seront soumis à votre approbation sont joints à cet avis de convocation.

**LECTURE ET
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**



Ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Lecture de l'avis de convocation**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 juin 2019 (résolution)**
- 5. Message du président de la Coopérative**
- 6. Message du directeur général**
- 7. Présentation des états financiers de l'année terminée le 29 février 2020**
- 8. Rapport de l'auditeur indépendant**
- 9. Période de questions sur les états financiers**

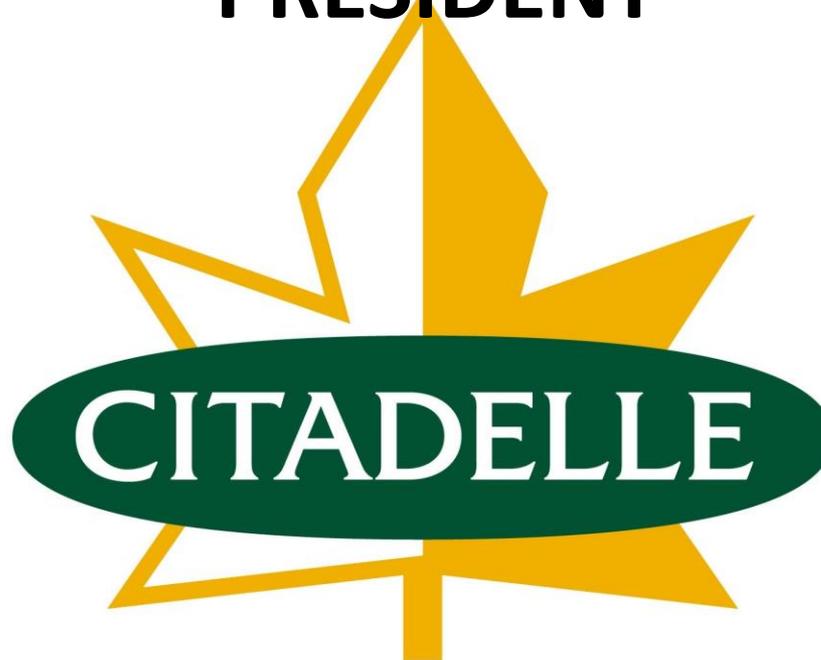
Ordre du jour (suite)

- 10. Attribution et affectation des trop-perçus (résolution)**
- 11. Rapport du secrétaire corporatif sur le mouvement des membres**
- 12. Période de questions d'ordre général**
- 13. Résolutions:**
 - **Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2020-2021**
 - **Adoption du règlement numéro 2020-1 modifiant le règlement de régie interne concernant l'intégration de deux administrateurs externes au sein du conseil d'administration**
 - **Allocation de présence des administrateurs pour l'année 2020- 2021**
 - **Allocation de présence des administrateurs externes pour l'année 2020- 2021**
- 14. Élection des administrateurs**
- 15. Divers**
- 16. Clôture de l'assemblée (résolution)**

**ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL**



**MESSAGE DU
PRÉSIDENT**



Michel Labbé
Président

Laurier Gauthier
Administrateur

Jacques Blanchet
Administrateur



Dany Dion
Administrateur

Denis Pellerin
Administrateur

Cécile B. Pichette
Administratrice

**Conseil
d'administration
Citadelle
2019-2020**

Bruno Marcoux
Administrateur

Simon Deschênes
Administrateur

**Jean-Claude
Brochu**
Administrateur

Michel Bélanger
Administrateur

Laurent Cloutier
Vice-président

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Priorité au secteur acéricole

Le focus est dans l'érable présentement. Notre capacité à développer des marchés ne croit pas au même rythme que la hausse de la production de nos membres. La production de sirop typique représente 83% de la production totale de nos membres ce qui génère en moyenne 6 millions de livres de sirop en trop par la coopérative. Cette portion non négligeable de la production accroît la pression opérationnelle sur notre Coopérative. D'ailleurs, la qualité du sirop fut l'objet principal de la renégociation de la nouvelle convention de mise en marché au cours de l'année 2019. Tant l'industrie que les PPAQ étaient tous d'accord pour accorder à la qualité de la production une priorité dans la gestion de la mise en marché pour les trois prochaines années.

En 2019, dans l'érable, nos membres ont classé 85 000 barils de sirop par l'entremise de leur Coopérative entre le 1^{er} avril et le 9 septembre 2019 soit une augmentation de 26% par rapport à 2018. Plus de 98 000 barils leurs avaient été acheminés à l'automne et à l'hiver précédent ce qui équivaut à un taux de retour des barils de 87%.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Récolte de miel

La récolte du miel québécois a augmenté de 41% en 2019 par rapport à l'année précédente passant de 230 500 livres à 325 000 livres. Cette variation s'explique principalement par une plus grande productivité de la part des membres de la Coopérative combinée avec à des conditions propices pour la production. Le prix du miel de bleuet est demeuré stable en 2019 alors que le prix du miel d'été a subi une légère hausse de son prix à la livre.

En constatant les résultats générés par le secteur apicole cette année et ceux des années précédentes, je me réjouis que le conseil d'administration ait décidé d'y aller à fond dans le développement de ce secteur d'activité. Contrairement au secteur acéricole, nous avons encore de la place pour accueillir de nouveaux membres. Avec la croissance du mouvement d'achat local, nous allons porter une attention particulière à l'intégration de nouveaux producteurs apicoles du Québec. Les producteurs apicoles se reconnaissent eux aussi à travers les valeurs coopératives. Il y a également beaucoup de liens à faire entre nos producteurs de canneberges, de miel et de sirop d'érable.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

La canneberge en 2019-2020

Avec une production provinciale de 255 809 395 livres de fruits en 2019, laquelle représente une hausse de 1,8% par rapport à 2018, Citadelle a été en mesure d'approvisionner son usine de transformation d'Aston-Jonction. La production de canneberges conventionnelles a augmenté de 1,3% en 2019 tandis que la production biologique a varié que de 2,8% malgré une augmentation des superficies en culture de 16%.

Les 25 membres du secteur de la canneberge de Citadelle nous apportent beaucoup en termes de capacité entrepreneuriale et de sens des affaires. C'est normal pour eux d'investir afin de s'attendre à des rendements sur actifs, car ils procèdent ainsi depuis qu'ils ont débuté leur production. D'ailleurs, chaque type de membres vient enrichir la Coopérative et le fait d'avoir trois types de secteurs agricoles contribuent à la force de notre mouvement.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Membership

L'épisode de la création des parts privilégiées de qualification s'est finalement conclu le 26 novembre 2019. Malgré ses lacunes, le processus aura tout de même permis d'avoir une conversation directe avec la très grande majorité des membres ce qui en bout ligne est une très bonne chose. Beaucoup plus de membres sont maintenant conscients des enjeux et des services de leur Coopérative. D'ailleurs, la communication fait partie de nos priorités pour la suite de notre développement. Nous voulons agir de façon transparente avec nos membres afin que tous puissent bien comprendre et contribuer aux choix et à la direction vers laquelle nous nous dirigeons.

Après avoir déployé beaucoup d'efforts pour permettre au plus grand nombre de membres possibles d'avoir la chance d'y adhérer, c'est finalement 440 membres qui ont choisi de ne pas poursuivre leur adhésion à la Coopérative. Par contre, en excluant les quelque 250 membres inactifs ou qui ne produisaient plus, c'est plus de 86% des membres acéricoles qui ont décidé de poursuivre leur association avec leur Coopérative. Cent pourcent des producteurs de canneberges ont fait de même. Dans le secteur apicole, 64% des membres ont poursuivi leur adhésion. En excluant les apiculteurs inactifs, le total se rapproche plus de 88% des membres actifs qui sont restés. Je suis vraiment heureux des résultats de cette campagne de refinancement. Malgré les écueils, nous sommes fiers et très reconnaissant envers les membres. La solidité de notre membership et notre engagement vient en quelque sorte d'être démontré. Cet exercice nous donne aussi une certaine confiance pour la suite et cela nous encourage à poursuivre le plan de transformation.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Services aux membres

Le conseil d'administration et l'équipe de direction n'entend pas en rester là. Nous avons encore plusieurs enjeux sur la table auxquels nous voulons apporter des solutions. À titre d'exemple, l'approvisionnement, spécialement la production de nos membres, nous préoccupe particulièrement en ce moment. Étant une entreprise de stock, la gestion des inventaires et les impacts financiers de même que la manipulation des marchandises sont des éléments importants en regard de la performance de notre Coopérative. Nous avons d'ailleurs ouvert des chantiers de travail cette année sur ces aspects et nous avons l'intention de poser des gestes concrets pour améliorer notre chaîne d'approvisionnement dès 2020.

La valeur des services rendus par la Coopérative à ses membres représente environ 0,18\$/ livres de sirop ou plus de 5,4 millions de dollars par année. Le transport des barils et la fourniture des barils sont deux éléments importants de l'offre de services de la Coopérative. Ces services nous caractérisent dans l'industrie. Ils mettent aussi une grande pression sur le budget de la Coopérative notamment en raison de la croissance de la production. Nous cherchons à maintenir le même niveau de service en améliorant le contrôle des coûts tout en demeurant équitable et performant.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Deux petits changements sont survenus en matière d'offre de services aux membres en 2019 c'est-à-dire l'arrêt pour une année de la production du calendrier Citadelle de même que la fin systématique des analyses d'échantillons de sirop. Étant donné que nous étions en réflexion sur l'ensemble de nos moyens de communication, nous avons cru bon de prendre une pause pour la production du calendrier. Pour l'analyse d'échantillons, nous avons convenu de la maintenir à condition que celle-ci soit inscrite dans le cadre d'une démarche d'amélioration supervisée par notre conseiller technique. Le conseil d'administration a choisi de laisser les spécialistes ce travail lequel pouvait dans certains cas, nous placer dans une situation délicate par rapport à notre objectif de favoriser la qualité du sirop et d'éliminer le retravaillage ou les mélanges de sirops.

L'ajustement des appareils, l'aide technique, les visites pour la conformité sur le plomb, la couverture d'assurance et le remboursement de la certification bio vont continuer d'être au cœur de notre offre de service aux membres en 2019.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

La gouvernance

Deux nouvelles ressources se sont joints au conseil d'administration cette année ce qui a eu un impact positif sur la dynamique de groupe et sur la diversité des compétences. En effet M. Dany Dion a été élu à titre d'administrateur du secteur canneberge en remplacement de M. Pierre Fortier qui avait été jusqu'à ce moment le seul administrateur de ce secteur canneberge dans l'histoire de la Coopérative. Dans le secteur acéricole, c'est M. Jacques Blanchet qui a remplacé M. Paul Beauregard, lequel avait été au service de la Coopérative depuis de nombreuses années. Bien que les administrateurs précédents ont eu une contribution significative sur notre développement, l'ajout de compétences différentes vient stimuler notre gouvernance.

Cette année, nous avons entamé un processus de réflexion afin de greffer à notre système de gouvernance des administrateurs externes. L'objectif est de diversifier et de bonifier les compétences déjà présentes au sein du conseil d'administration pour ainsi faire face aux nombreux défis auxquels est confrontée le développement de notre Coopérative. Cette modification importante de notre fonctionnement a fait l'objet d'une consultation auprès des représentants en février 2020.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Lors de la dernière assemblée annuelle en juin dernier, j'ai eu le privilège d'être réélu par l'assemblée à titre d'administrateur de la région 6, Dorchester / Bellechasse et, par la suite, par le conseil d'administration, à titre de président de Citadelle.

J'étais très heureux d'être à nouveau élu. La Coopérative me tient vraiment à cœur. J'y crois beaucoup et j'adhère pleinement aux valeurs collectives de Citadelle. C'est un honneur pour moi de vous représenter. Si j'ai désiré revenir au conseil d'administration, c'est aussi parce que j'ai hautement confiance en notre avenir. J'étais là lors des bonnes années et je voulais faire partie de la solution pour les prochaines années.

Cultiver la relève est une des principales responsabilités d'un conseil d'administration. Encore cette année, nous avons investi dans la tenue d'une formation sur la relève. Les huit participants ont assisté à trois formations en 2019 lesquelles font parties d'un programme qui en compte cinq au total. Je suis impressionné par la qualité et la volonté des participants, ce qui me fait dire que l'avenir de Citadelle est entre bonnes mains.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Affaires coopératives

Le conseil d'administration a pris la décision d'émettre de nouvelles parts en 2019 afin de répondre à un besoin particulier exprimé par certains membres. En effet, la création des parts de catégories « E » vient combler un vide permettant ainsi aux entreprises membres, d'avoir la chance d'investir dans des parts pour une période de cinq ans en ayant le même type de rendement que celui accordé aux particuliers. Bien qu'il n'y a pas de déduction fiscale associée aux parts de catégorie « E », le rendement anticipé trouve difficilement un comparable sur le marché présentement. D'ailleurs, j'invite à nouveau les membres à porter une attention particulière au RIC offert par la Coopérative, car celui-ci est un véhicule financier unique.

Citadelle était bien fier d'avoir eu la chance de supporter cette année la nomination de M. Yves Gauvin au Temple de la renommée de l'agriculture du Québec. Apiculteur reconnu dans son domaine, M. Gauvin a joué un rôle déterminant au sein de la Coopérative en permettant notamment d'introduire Citadelle dans le merveilleux monde de l'apiculture.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier les administrateurs, les représentants et les membres de la Coopérative, spécialement les personnes qui ont su être capable de réfléchir pour l'ensemble, de s'élever et de voir ce qui sera le mieux pour notre Coopérative. Ceux qui nous ont précédés nous ont légués une Coopérative formidable, pertinente et où chacun peut jouer un rôle dans le développement de la commercialisation de sa production. Un merci tout spécial à notre directeur général et son équipe qui ont su bien nous épauler tout au cours de l'année.

Finalement, je vous réitère toute ma volonté à déployer le maximum d'efforts pour poursuivre la pérennisation de notre Coopérative en continuant d'être au cœur de l'action et ainsi faire la différence pour nos membres.

**MESSAGE DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL**





Martin Plante
Direction générale

CRISTAL BÉDARD
Ressources
humaines

**PATRICK
FLEURENT**
Services financiers
et trésorier

RICK LAVERGNE
Affaires
coopératives et
secrétaire

**Équipe de direction
Citadelle
2019-2020**

**GUYLAINE
MAROIS**
Qualité

YVES SIMONEAU
Expérience client

**FRANÇOIS
SYLVESTRE**
Ventes et
marketing

Patrice Croteau
Opérations

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Grandir ensemble à travers l'amélioration

Lors de mon précédent rapport, je me permettais de souligner la grande robustesse de notre Coopérative laquelle était dû en partie au mouvement de diversification entamé depuis quelques années. Cette diversification avait été rendue possible grâce aux assises procurées par le secteur acéricole. Depuis plus de deux ans maintenant, ce même secteur est sous pression. Nous en avons donc fait notre grande priorité. Comme le secteur acéricole représente plus de 70% de notre chiffre d'affaire, ce vaste chantier nous a amené à se pencher non seulement sur les marchés, mais aussi sur l'ensemble des pratiques d'affaires de la coopérative.

Les années 2019-2020 constituent donc le premier jalon permettant à la Coopérative de revenir à une prospérité durable. Les principaux gestes posés cette année ont permis de questionner la culture d'entreprise et les différents comportements qui en découlent, d'agir sur les pratiques d'affaires et de prendre certaines décisions parfois difficiles. Orchestré au départ sous la forme d'un plan de redressement, le travail a rapidement évolué vers la transformation en profondeur des différentes façons de faire afin de générer de la performance. Cet exercice a pris sa source à partir de la remise en question des paradigmes ou des habitudes installées confortablement au fil des années.

Les résultats financiers 2019-2020 sont en dessous de nos attentes, par contre, ce que nous semons nous apporte beaucoup de confiance. Nous voyons déjà des gains importants. Ceux-ci peuvent paraître intangibles pour le moment, mais ils mettent plutôt la table à ce que sera la Coopérative du futur.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

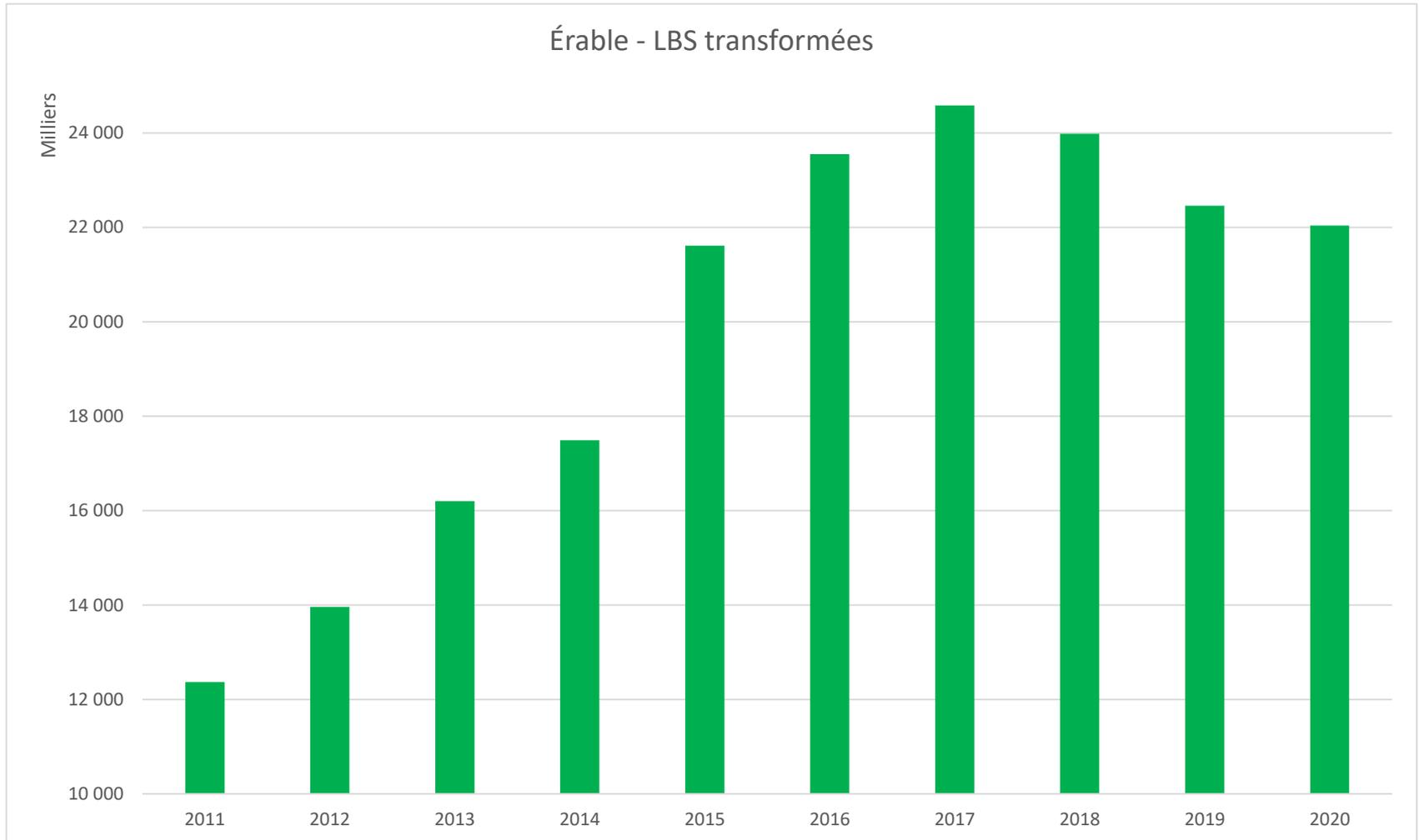
SECTEUR ACÉRICOLE

Tout comme l'an dernier, le secteur acéricole est encore hautement compétitif au niveau des prix. La récolte record de 159 M de livres au Québec a contribué à maintenir la vigueur de la compétition et à tirer les marges vers le bas.

Dans ce contexte, nos membres ont connu aussi une très bonne année en livrant à leur Coopérative plus de 36 M de livres de sirop ce qui a représenté une hausse de 35% par rapport à la production de 2018. Plus que jamais en 2019, la production des membres a été nettement supérieure à la capacité de mise en marché de la Coopérative ce qui crée des enjeux opérationnels importants.

Le retour à la rentabilité passera aussi par l'exécution de notre plan de transformation lequel touche majoritairement le secteur acéricole. Nous visons des gains de performance associés à la réduction des produits mis en marché, à l'accroissement de la productivité des lignes d'embouteillages, à l'amélioration du service à la clientèle ainsi qu'à l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement.

Érable



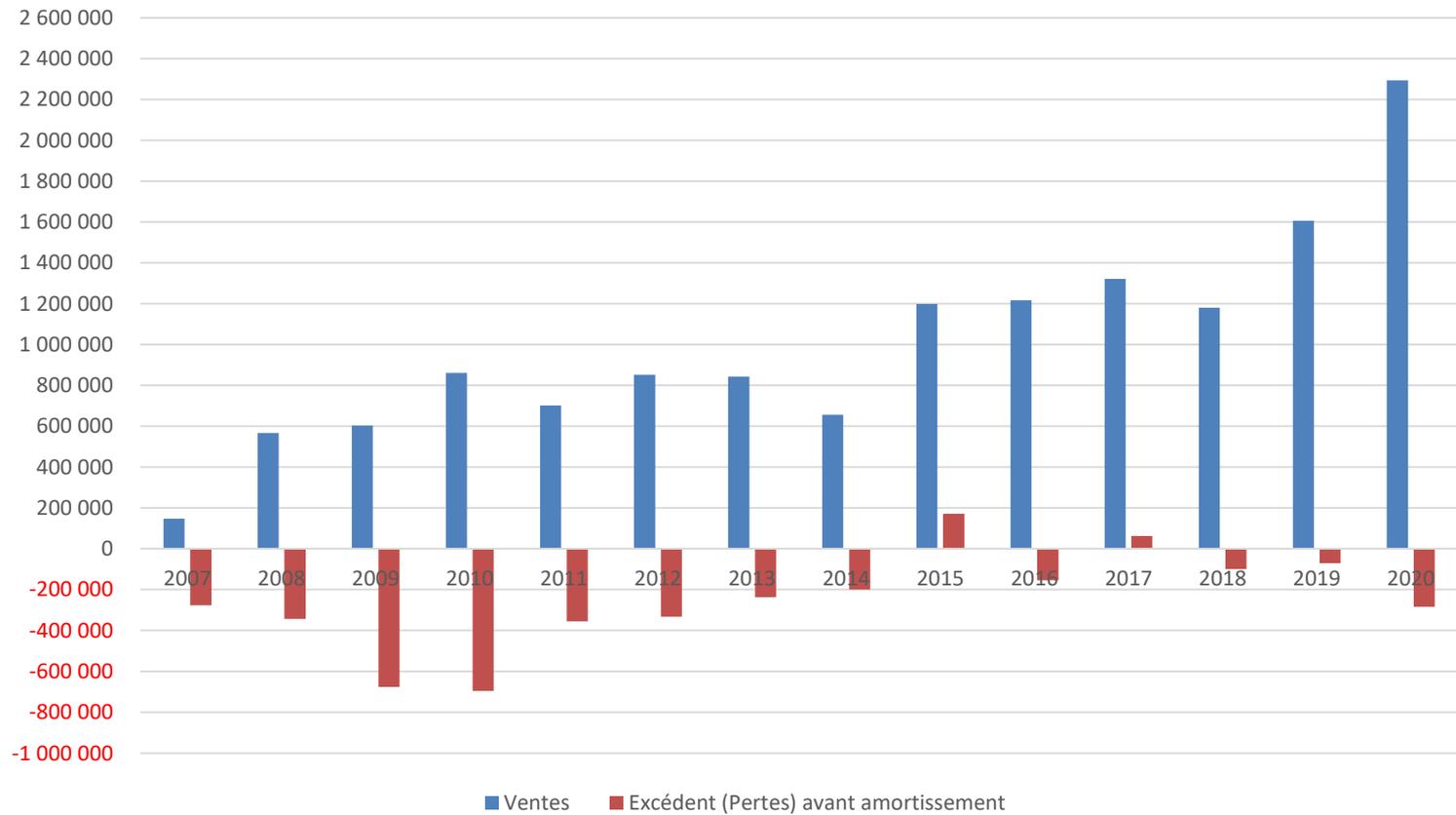
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au-delà des changements amorcés à travers l'implantation des meilleures pratiques d'affaires, CITADELLE a fait preuve de **TRANSPARENCE** avec ses membres, son personnel et ses partenaires face aux enjeux auxquels la Coopérative est confrontée. Ceux qui ont participé aux rencontres des membres à l'automne 2019 ont certainement remarqué un tel désir. La transparence vient avec l'imputabilité et la confiance que nous avons envers nos décisions et nos actions lesquelles vont nous ramener à la rentabilité.

Notre démarche d'amélioration nous amène aussi à faire preuve de **COURAGE** face à certaines décisions difficiles. C'est dans cet esprit que nous avons décidé de transférer les opérations de l'usine de 3^{ième} transformation au profit du principal client de celle-ci, Pacini. Issu d'une conjoncture propice de la part des deux partenaires, cette transaction s'est inscrite dans la volonté de CITADELLE de concentrer ses efforts sur sa mission de base c'est-à-dire la commercialisation et la valorisation des produits de l'érable. Nous recherchons également des gains d'efficacité en concentrant nos efforts sur notre principale expertise.

Usine 3e transformation

Usine 3e transformation



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

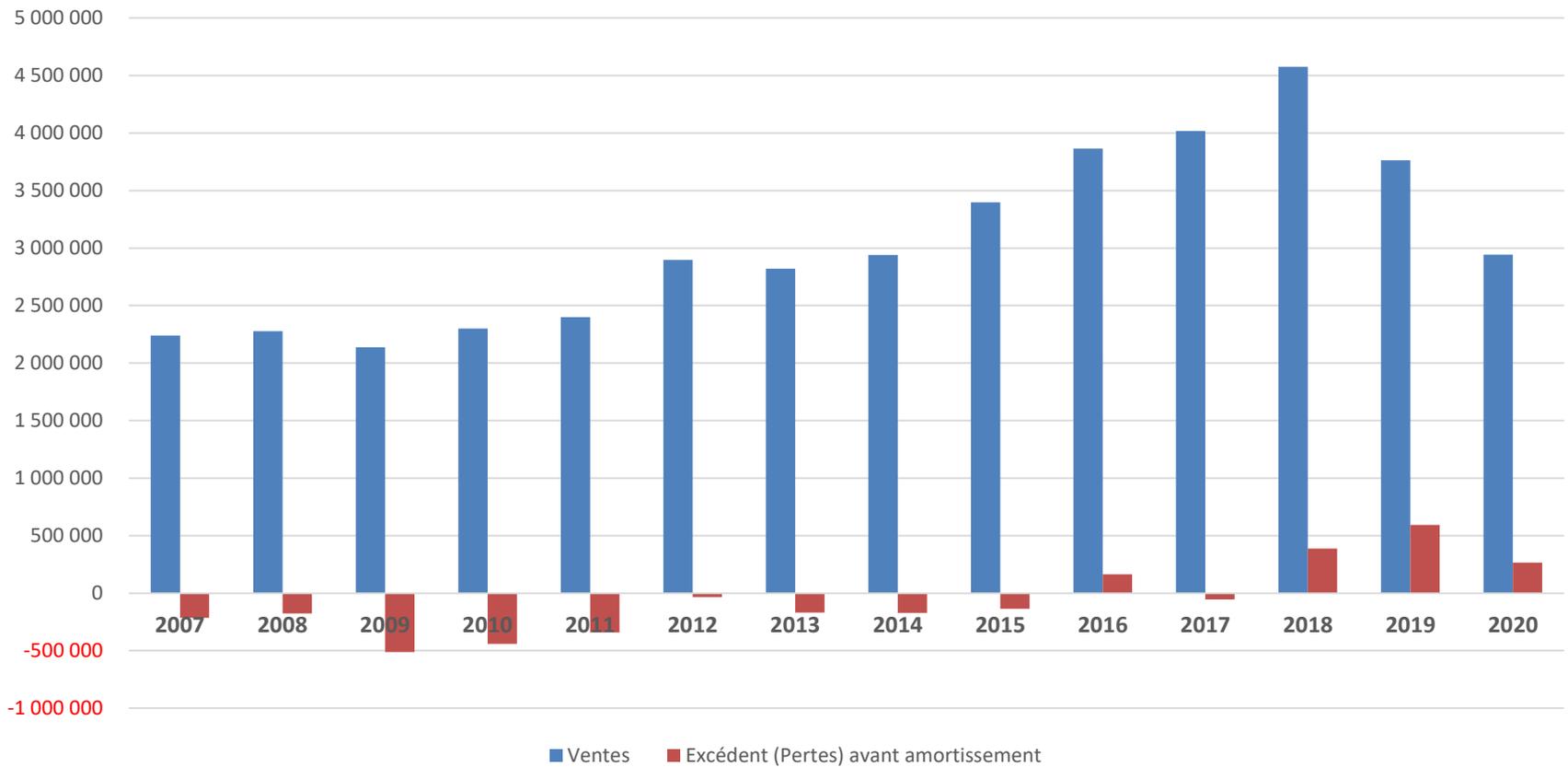
Délices Érable & Cie

Conséquemment au transfert des opérations de l'usine de 3^{ième} transformation à Pacini, nous avons dû identifier de nouveaux fournisseurs pour la production de certains de produits pour nos bistros. La réduction du catalogue de nos produits a permis aussi à notre division bistros d'améliorer la gestion de ses inventaires et le taux de roulement des produits.

Toujours dans l'esprit de générer de la valeur avec le concept Délices Érable & Cie, nous avons entamé cette année une démarche visant le déploiement du concept à plus grande échelle sans toutefois y investir des sommes importantes dans l'immobilisation. Nous devrions avoir en main les éléments nécessaires pour être en mesure de poser des gestes structurants dès l'exercice 2020-2021. Trois succursales demeurent toujours en activité soit Dorval (jetée internationales), Vieux-Montréal et carrefour culturel et touristique de Plessisville.

Délices Érable et cie

Boutique Bistros



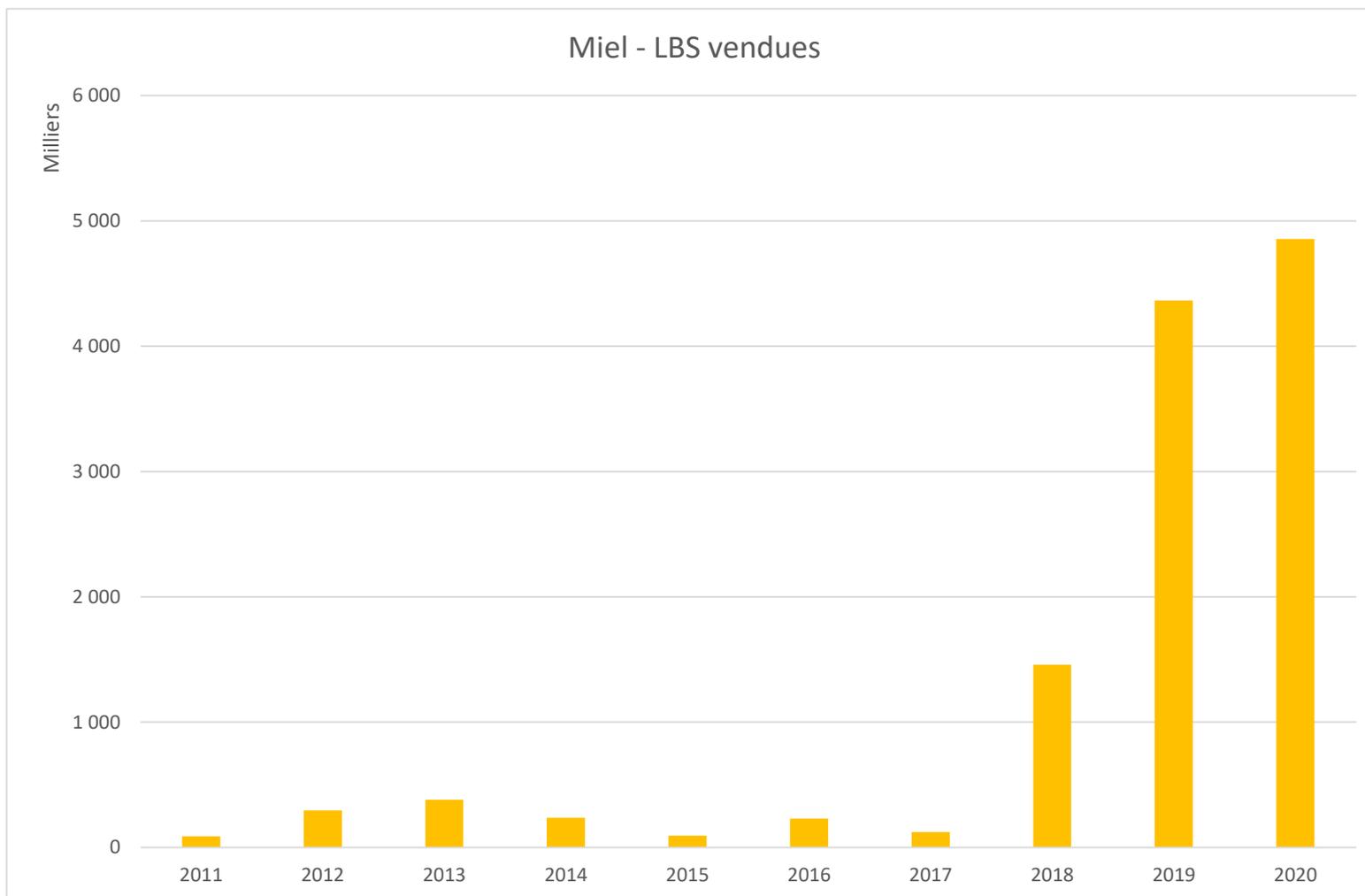
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

SECTEUR APICOLE

Les ventes de miel se portent très bien. Grâce à la **VISION** derrière l'acquisition de l'entreprise Les Ruchers Pro-miel inc, la division apicole est maintenant un atout pour notre Coopérative. Les clients sont au rendez-vous et la rentabilité est là. La grande force de CITADELLE dans le secteur apicole se situe principalement au niveau de la qualité de son approvisionnement en miel bio. La demande en produits bio étant en constante augmentation, nous sommes en mesure de répondre à celle-ci par le biais d'un réseau de producteurs situés à l'extérieur du pays où les conditions sont propices et où la traçabilité est sans reproche.

Dans le secteur apicole, nos travaux de développement portent principalement sur l'amélioration de la productivité et sur la modernisation de nos procédés. Ces actions nous permettront de suffire à la demande, d'optimiser nos coûts, de faire face aux enjeux de main d'œuvre et de pérenniser nos installations.

Miel - LBS Transformés



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

SECTEUR CANNEBERGE

La récolte de la canneberge s'est échelonnée entre le 7 octobre 2019 et le 25 octobre 2019. La Coopérative a acquis 26 millions de livres de fruit de la part de ses membres en 2019 dont 77% était de la canneberge conventionnelle. Nous avons de plus octroyé le lavage de nos fruits à 7 membres qui possèdent chacun une usine de nettoyage de fruits.

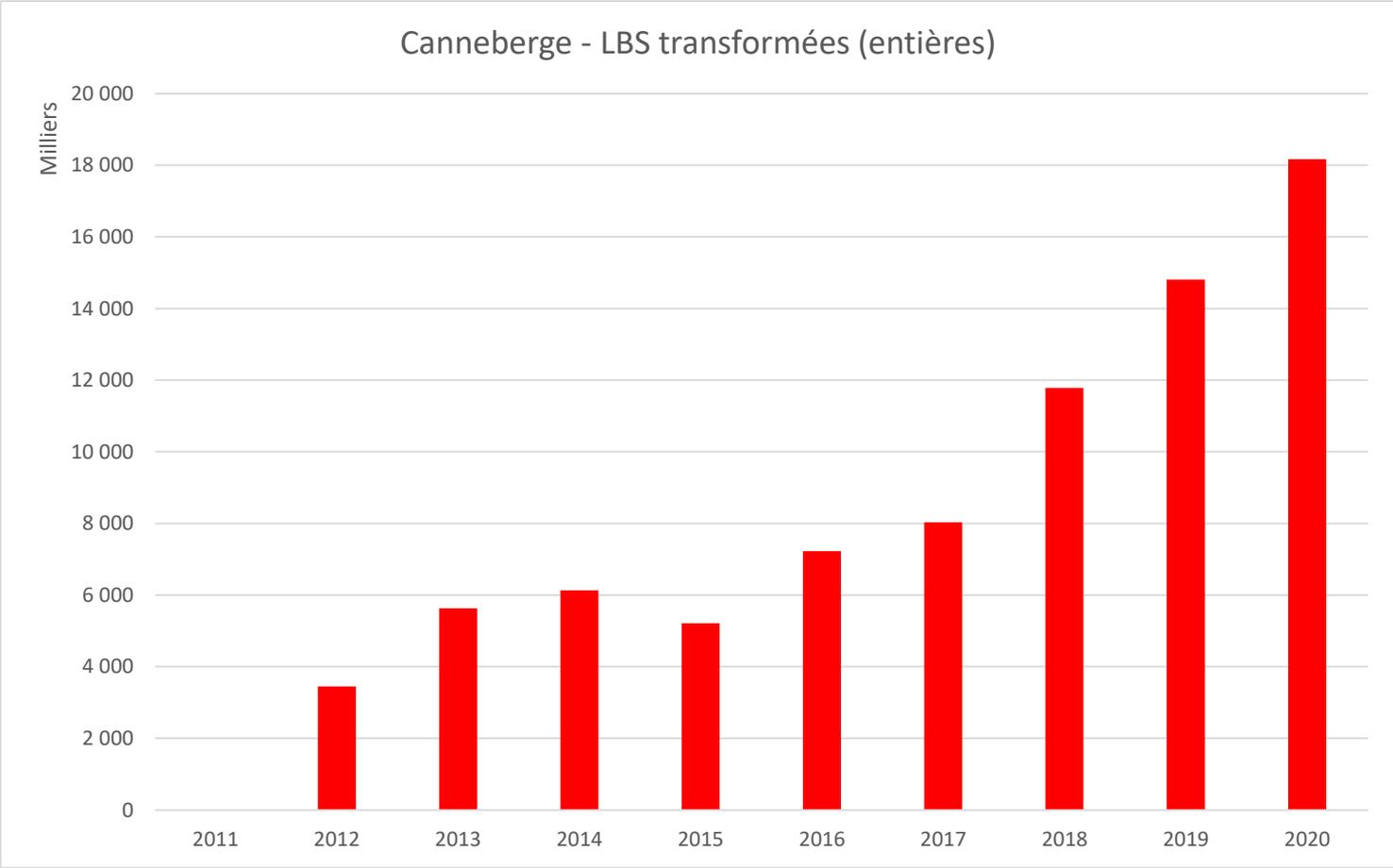
C'est le secteur de la transformation de la canneberge qui a été frappé le plus fort par la pénurie de main-d'œuvre. Pendant un moment, au cours de l'année 2019, nous avons été contraints de fermer les quarts de travail de soir et de nuit.

L'équipe des ressources humaines s'est mis à la tâche et a fait preuve de créativité en organisant une journée de recrutement en novembre 2019 afin de combler plus d'une douzaine de postes. Dès le début janvier 2020, le quart de soir était reparti et à la fin du même mois, le quart de nuit était relancé. L'usine tourne maintenant selon un horaire 24/7 depuis février 2020. Sans avoir totalement repris le temps perdu, grâce à cette initiative, nous avons pu retrouver notre rythme de croisière et établir les conditions gagnantes pour la prochaine année.

Véritable fait saillant de l'année dernière, le contrat de jus de canneberges avec Coca-Cola s'est poursuivi sans anicroche en 2019- 2020. La stabilité du produit de même que sa qualité nous ont permis de maintenir la cadence attendue par le client pour les livraisons régulières de jus en Floride.

Bien que la productivité de l'usine de canneberges soit en constante progression, celle-ci demande toujours beaucoup d'attention. Le seuil de rentabilité étant largement basé sur le volume, la ligne est parfois mince entre des résultats positifs ou des résultats plus mitigés. Comme tout au long du développement du projet de canneberges, la **DÉTERMINATION** dont nous avons fait preuve fera encore une grande différence pour l'atteinte de nos objectifs de rentabilité.

Canneberge



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Résultats financiers

Notre chiffre d'affaire progresse encore cette année atteignant 165 138 159 \$ ce qui constitue une hausse d'un peu plus de 11% par rapport à 2018-19. L'augmentation est attribuable à 60% au secteur de la canneberge.

L'excédent brut généré par les opérations a atteint 21 694 828 soit 13.1% du chiffre d'affaires en comparaison au 14.1% de l'année précédente.

Les frais commerciaux, administratifs et financiers se situent à 23 424 782 \$ soit 14.2% des ventes. L'augmentation des frais par rapport à l'exercice précédent s'explique majoritairement par l'augmentation des frais financiers.

Le déficit d'exploitation avant les autres éléments se situe à 1 729 959 \$ comparativement à 280 332 \$ en 2018-2019.

En tenant compte des autres éléments, le déficit net se situe à 5 617 864 \$ comparativement à un déficit de 888 824\$ l'année précédente.

Le déficit net de l'exercice 2019-2020 n'est pas acceptable. Il s'explique en grande partie par la vulnérabilité occasionnée par la faiblesse des marges dans le sirop combiné avec l'effet des contrats de changes et la dévaluation des stocks dans l'érable et la canneberge. Bien que plusieurs éléments sont difficilement contrôlables, le rétablissement demeure très atteignable. En effet, les revenus anticipés pour 2020-2021 seront, selon la tendance en croissance alors que plusieurs facteurs ayant une influence déterminant sur les dépenses font actuellement l'objet de nos efforts présentement.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Transformation de Citadelle, un cheminement en continu

Je n'insisterais jamais assez sur l'importance de maintenir nos efforts sur la transformation et l'amélioration de nos pratiques. Comme le coût de la matière première est le même pour tous, les gains possibles ne se trouvent pas ailleurs que dans nos façons de faire.

Le grand chantier d'amélioration ouvert en 2019-2020 devra évidemment être maintenu dans le temps et intégré dans nos pratiques courantes. La performance et l'efficacité seront des cibles perpétuelles et durables. Nous aurons droit à des résultats significatifs très prochainement. Par contre, mon équipe de direction et moi, nous nous sommes engagés ensemble sur du long terme à partir de la vision de ce que sera notre Coopérative dans quelques temps. Pour y arriver, nous devons tous adapter nos comportements, faire preuve de courage et de détermination et déployer le maximum de **RIGUEUR** dans l'exécution de nos pratiques gagnantes.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Remerciements

Plus que jamais cette année, je lève mon chapeau à mon équipe de direction et à l'ensemble du personnel qui n'ont jamais hésité à prendre le taureau par les cornes. Leur savoir-faire et leur volonté d'aller plus loin pour notre Coopérative va définitivement faire la différence dans notre processus de transformation et de retour à la rentabilité.

Un merci spécial à nos 18 millions de clients réparties partout à travers le monde qui sont toujours au rendez-vous.

J'aimerais souligner également la résilience et le calme de notre Président. Il est d'un grand appui dans cette période de turbulence. Que dire du conseil d'administration qui demeure toujours aussi engagé.

Merci spécial aux membres qui font preuve de patience, de compréhension et d'esprit coopératif. Vous êtes au cœur de notre action et c'est pour vous que nous voulons faire une différence.

Résultats consolidés

2020
\$

2019
\$

CHIFFRE D'AFFAIRES

165 138 159

146 485 727

Érable + 4,1 M
Miel + 3,6 M
Canneberge + 10,9 M

Résultats consolidés

2020
\$

2019
\$

COÛT DES PRODUITS VENDUS

143 443 331

125 844 883

EXCÉDENT BRUT

21 694 828

20 640 844

Résultats consolidés

2020
\$

2019
\$

FRAIS COMMERCIAUX, ADMINISTRATIFS &
FINANCIERS

23 424 782

20 921 176

Résultats consolidés

	2020 \$	2019 \$
DÉFICIT D'EXPLOITATION AVANT AUTRES ÉLÉMENTS		
AUTRES ÉLÉMENTS	(1 729 954)	(230 332)
Gains (pertes) de change	(924 756)	(503 602)
Impôts des filiales	(216 713)	(104 890)
Dépréciation des stocks	(2 216 000)	-
Dépréciation d'un actif financier et d'un actif incorporel	(530 441)	-
	<u>(3 887 910)</u>	<u>(608 492)</u>
DÉFICIT NET	(5 617 864)	(888 824)

RÉSULTATS AU 30 SEPTEMBRE 2020

En milliers de \$	Réel	Budget	Écart	%
Chiffre d'affaires	116 415	93 607	22 808	+ 24%
Coût des produits vendus	97 184	78 426	18 758	+ 24%
Excédent brut	19 231	15 181	4 050	+ 27%
	16,5%	16,2%	0,3%	
Frais Com/adm/Fin	12 248	12 578	(330)	- 3%
Excédent d'exploitation avant autres éléments	6 983	2 603	4 381	+ 168%
Gain (perte) de change non matérialisé	299	(70)	369	- 528%
Excédent net	7 283	2 533	4 750	+ 188%
	6.3%	2,7%	3.6%	
BAIIA	12 435	8 337	4 098	+ 49%

RÉSULTATS AU 30 SEPTEMBRE 2020

En milliers de \$	Réel	Budget	Variation
Érable	83 187	63 445	+ 19 742
Canneberge	21 356	20 728	+ 628
Miel	11 872	9 434	+ 2 438
Total	116 415	93 607	+ 22 808

Plan de redressement

FOCUS SUR LES DIVISIONS DE TRANSFORMATION PRIMAIRE



Impact Covid-19



3^e

Vente au 29 février
2020



Plan de redressement



Cible annuelle de réduction des coûts

Année 2020-2021 = 1 M \$

Année 2021-2022 = 2 M \$



3 M \$

25 actions visant l'ensemble des acteurs de la Coopérative

- Amélioration des opérations
- Optimisation des achats de composantes
- Modification des stratégies de ventes
- Réorganisation de la chaîne logistique
- Modification de l'information financière
- Optimisation des opérations de récoltes de matières premières

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS
DE L'ANNÉE TERMINÉE LE
29 FÉVRIER 2020**



Résultats consolidés (suite)

	2020 \$	2019 \$
DÉFICIT NET	(5 617 864)	(888 824)
RÉPARTITION DU DÉFICIT NET:		
Participation de la Coopérative	(5 593 163)	(949 441)
Participation des actionnaires sans contrôle	(24 701)	60 617
	<hr/>	<hr/>
	(5 617 864)	(888 824)

Réserve consolidée

	2020 \$	2019 \$
SOLDE AU DÉBUT	7 938 503	8 636 944
Déficit net de l'exercice	(5 593 163)	(949 441)
Impôts futurs sur les bénéfices	1 588 000	251 000
	<u>(4 005 163)</u>	<u>(698 441)</u>
SOLDE À LA FIN	3 933 340	7 938 503



BILAN CONSOLIDÉ

Actif

2020
\$

2019
\$

	2020	2019
	\$	\$
À COURT TERME		
Encaisse	4 609 865	-
Clients	12 566 622	11 472 025
Autres débiteurs (Note 6)	1 891 500	1 262 697
Stocks (Note 7)	57 561 633	64 972 788
Frais payés d'avance	637 640	620 008
	<hr/>	<hr/>
	77 267 260	78 327 518

Actif (suite)

	2020 \$	2019 \$
PLACEMENT (Note 8)	48 886	47 961
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 9)	49 499 017	49 924 320
ÉCART D'ACQUISITION	4 646 075	4 646 075
ACTIFS INCORPORELS (Note 10)	80 952	325 276
IMPÔTS FUTURS	3 178 649	1 615 551
	<hr/>	<hr/>
	134 720 839	134 886 701

Passif

	2020	2019
	\$	\$
À COURT TERME		
Découvert bancaire	-	40 664
Emprunts bancaires (Note 11)	48 090 651	49 388 301
Créditeurs et frais courus (Note 12)	18 543 893	13 410 121
Instruments financiers dérivés	1 202 590	259 418
Dette à long terme (Note 13)		
Échéant au cours du prochain exercice	872 760	3 618 063
Sujette à renouvellement	<u>25 652 575</u>	<u>25 954 895</u>
	94 362 469	92 671 462
DETTE À LONG TERME (Note 13)	-	-
	<hr/>	<hr/>
	94 362 469	92 671 462

Avoir

	2020 \$	2019 \$
AVOIR DES MEMBRES, Capital social (Note 14)	35 795 193	33 591 889
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE, Réserve	3 933 340	7 938 503
	<hr/>	<hr/>
	39 728 533	41 530 392
PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE (Note 15)	<u>629 837</u>	<u>684 847</u>
	<u>40 358 370</u>	<u>42 215 239</u>
	134 720 839	134 886 701

2020
\$

2019
\$

5. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

Coût des produits vendus :		
Amortissement – immobilisations corporelles	3 420 635	3 208 781
Perte (gain) sur cession d’immobilisations corporelles	(16 688)	(5 613)
Frais commerciaux, administratifs et financiers:		
Amortissement – immobilisations corporelles	556 077	494 842
Amortissement – actifs incorporels	46 829	40 421
Gain sur cession d’immobilisations corporelles	-	(443 349)
Intérêts sur les passifs financiers à court terme	3 855 885	2 829 194
Intérêts sur la dette à long terme	1 370 058	1 193 840
Intérêts sur les parts privilégiées	987 562	984 349
Variation de la juste valeur des contrats d’intérêts non réalisés	641 946	220 243

7. STOCKS

2020

2019

\$

\$

Matières premières	37 092 941	40 276 151
Produits finis	18 218 257	20 799 662
Fournitures	22 504 35	3 896 975
	<hr/>	<hr/>
	57 561 633	64 972 788

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amort. Cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	710 909 \$	- \$	710 909 \$	720 909 \$
Améliorations locatives	1 032 956	725 335	307 621	361 464
Bâtisses	25 474 998	8 291 635	17 183 363	17 512 425
Réservoirs	1 831 466	1 746 870	84 596	103 396
Barils	14 565 223	4 458 710	10 106 513	9 619 600
Équipements et mobiliers	37 021 742	21 003 070	16 018 672	16 719 987
Matériel informatique	8 317 574	3 377 086	4 940 488	4 702 593
Matériel roulant	676 345	529 490	146 855	183 946
	89 631 213 \$	40 132 196 \$	49 499 017 \$	49 924 320 \$

L'amortissement de l'exercice est de 3 976 712 \$ (3 703 623 \$ en 2019)

Dettes à long terme

Taux d'intérêt annuel	Taux effectif au 29-02-2020	Versement mensuel	Échéance	Montant nominal	2020	2019
Taux institution moins 0,75%	4,20%	215 866 \$	2026-2033	25 000 000 \$	20 041 362 \$	22 624 419 \$
Sans intérêt	0,00%	17 013	2026	1 225 000	1 225 000	1 064 661
Taux institution plus 2,40%	6,35%	17 013	2026	1 225 000	1 225 000	1 064 661
Taux préférentiel de l'institution	4,95%	34 028	2026	2 450 000	2 313 889	2 129 322
Taux préférentiel de l'institution	9,75%	7 915	2025	950 000	522 590	617 570
Taux préférentiel de l'institution	4,95%	4 146	2025	746 245	551 392	601 142
Taux institution plus 2,15%	8,20%	16 390	2021	1 000 000	245 850	442 530
Taux préférentiel de l'institution	4,35%	11 971	2020	650 000	22 463	161 858
Taux institution plus 0,30%	5,25%	2 513	2020	301 500	203 513	233 663
Taux préférentiel de l'institution	6,46%	6 667	2022	300 000	120 000	200 000
Sans intérêt	0,00%	7 495	2020-2022	621 161	54 276	144 216
Contrepartie conditionnelle					-	138 916
Solde de prix d'achat d'actions					-	150 000
					26 525 335	29 572 958
Portion échéant au cours du prochain exercice					872 760	3 618 063
Portion sujette à renouvellement					25 652 575	25 954 895

13. DETTE À LONG TERME (suite)

Les intérêts sur la dette à long terme sont de 1 370 058 \$ pour l'exercice (1 193 840 \$ en 2019).

Dans l'hypothèse où les conventions de crédit seront renouvelées aux dates prévues, les versements estimatifs de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont de :

2021	2022	2023	2024	2025
872 760 \$	3 592 595\$	3 597 441 \$	3 581 920 \$	3 581 920 \$

[a] En vertu des conventions d'emprunts, la Coopérative et ses filiales se sont engagées à respecter certains ratios basés sur les états financiers individuels et consolidés. Au 29 février 2020, la Coopérative et ses filiales ne respectent pas tous ces engagements.

18. OPÉRATIONS AVEC SES MEMBRES

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention de mise en marché de sirop d'érable, la Coopérative doit transiger avec l'Agence de vente pour acheter le sirop d'érable de ses membres. La Coopérative considère le sirop d'érable reçu de ses membres par le biais de l'Agence de vente comme étant transigé directement avec ses membres. Ainsi, la proportion des opérations que la Coopérative a effectuées avec ses membres s'élève à 74 % (72 % en 2019).

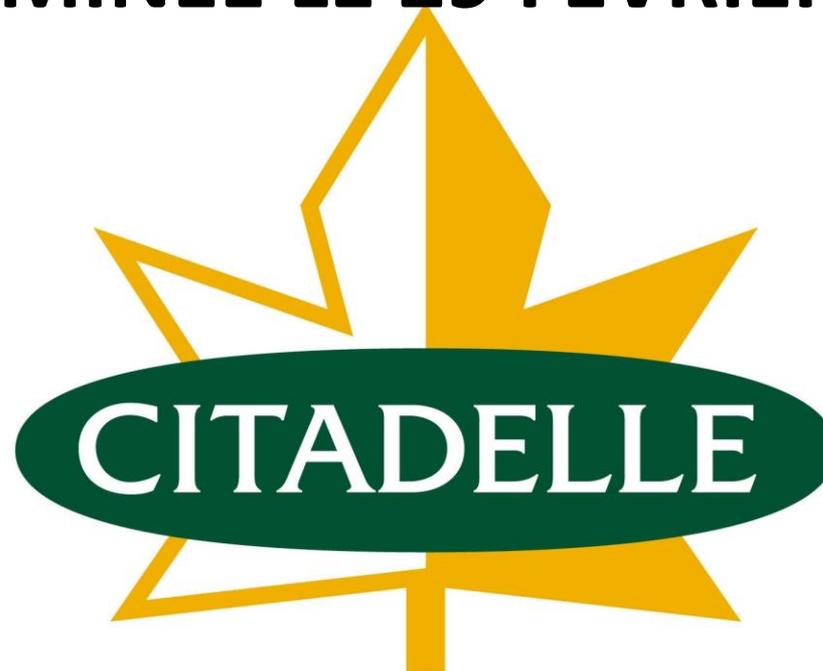


Rapport de l'auditeur indépendant

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES
ÉTATS FINANCIERS**



**ATTRIBUTION ET AFFECTATION DES
TROP-PERÇUS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE
TERMINÉE LE 29 FÉVRIER 2020**



**MOUVEMENT DES MEMBRES DU
1^{er} MARS 2019 au 28 février 2020**



	2019/2020	2018/2019
Nombre de membres (au début)	2 001	1 954
Nouveaux membres		47
Remboursements en cours	461	
- acériculteurs	444	
- apiculteurs	14	
- producteurs de canneberges	3	
Nombre de membres:	1 490	1934
- acériculteurs	25	39
- apiculteurs	25	28
- producteurs de canneberges		
	<hr/> 1 540	<hr/> 2001

**PÉRIODE DE QUESTIONS
D'ORDRE GÉNÉRAL**



RÉSOLUTIONS

A. NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020-2021





RÉSOLUTIONS

**B. Adoption du règlement numéro 2020-1
modifiant le règlement de régie interne
concernant l'intégration de deux
administrateurs externes au sein du conseil
d'administration**

Objectifs de la modification réglementaire

Diversifier les expériences au sein du conseil d'administration pour être en mesure de mieux faire face aux défis de la coopérative

Doter le conseil d'administration de compétences complémentaires en matière de gouvernance, de sens des affaires, de connaissance du secteur alimentaire, etc.

Apporter un regard extérieur sur la gestion de la coopérative

Être proactif face à une tendance lourde qui voit plusieurs conseils d'administration accroître leurs compétences par l'intégration d'administrateurs externes

Considérations importantes

Les conditions de financement de Citadelle incluent désormais une clause à l'effet d'intégrer des administrateurs externes de plein droit et non des observateurs

Notre proactivité nous permet de choisir le nombre d'administrateurs et d'agir de maître d'œuvre de leurs sélections

Le risque relatif au droit de vote est très faible :

- **2 sur 13 ou 15 % des votes**
- **Administrateurs externes sont non admissibles aux postes de président et de vice-président**

Considérations importantes

Le conseil d'administration vous propose de prendre l'initiative plutôt que de se le faire imposer

Le titre et la fonction d'administrateur pour les nouvelles ressources permettra d'attirer des candidatures de valeur

Le risque est limité tandis que le gain fera la différence

Le processus de sélection des candidatures a démontré tout le potentiel de cet investissement dans notre gouvernance

Profil des administrateurs visés

Mme Francine Fontaine

Comptable de profession, Mme Fontaine a occupé des postes stratégiques au sein de plusieurs entreprises dans le secteur de l'alimentaire tels Nestlé Canada, Parmalat, Molson, etc. Elle se spécialise notamment dans le domaine de la gestion financière, du contrôle et du prix de revient au sein de la grande et de la moyenne entreprise manufacturière. Mme Fontaine œuvre présentement à titre de consultante en gestion et développement stratégique.



Profil des administrateurs visés

M. Claude-André Guillotte

Détenteur d'un doctorat en administration, d'une maîtrise en gestion des coopératives et membre du Barreau du Québec, M. Guillotte est actuellement Directeur et professeur à l'Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke.

Il cumule une vaste expérience à titre d'administrateur et de formateur en matière de gestion des coopératives. Il est également Président d'une société de gestion fiduciaire du patrimoine de la Famille Guillotte (Van Houtte).



Projet de règlement no 2020-1

CITADELLE, COOPÉRATIVE DE PRODUCTEURS DE SIROP D'ÉRABLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE

1. INTERPRÉTATION

Dans le présent règlement, le mot « *Règlement* » signifie et désigne le *Règlement de régie interne (N° 1 B)* adopté par les membres le 13 juin 2012, tel que modifié par le Règlement numéro 2018-1 (*Règlement modifiant les Règlements généraux*) adopté par les membres le 20 juin 2018 et par le Règlement numéro 2018-2 (*Règlement modifiant le Règlement de régie interne*) adopté par les membres le 24 novembre 2018.

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le *Règlement* est modifié en remplaçant les paragraphes 5.1 à 5.6 et le paragraphe 5.8 de l'article 5 (COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS SELON UNE REPRÉSENTATION PAR GROUPE) par les paragraphes suivants :

« **5.1 Composition** : *Les affaires de la Coopérative sont administrées par un Conseil d'administration composé de treize (13) Administrateurs dont :*

- *Neuf (9) sont élus par les Représentants du Groupe des Membres acériculteurs, chaque Région devant avoir un Administrateur;*
- *Un (1) est élu par les Représentants du Groupe des Membres apiculteurs;*
- *Un (1) est élu par les Représentants du Groupe des Membres producteurs de canneberges; et*
 - *Deux (2) sont élus par tous les Représentants, à savoir les Représentants du Groupe des Membres acériculteurs, les Représentants du Groupe des Membres apiculteurs et les Représentants du Groupe des Membres producteurs de canneberges.*

Projet de règlement no 2020-1

5.2 **Qualification** : *Sont seuls éligibles aux neuf (9) sièges élus par les Représentants du Groupe des Membres acériculteurs les Membres acériculteurs ou, s'il s'agit de personnes morales ou de sociétés, leur représentant.*

Sont seuls éligibles au siège élu par les Représentants du Groupe des Membres apiculteurs les Membres apiculteurs ou, s'il s'agit de personnes morales ou de sociétés, leur représentant.

Sont seuls éligibles au siège élu par les Représentants du Groupe des Membres producteurs de canneberges les Membres producteurs de canneberges ou, s'il s'agit de personnes morales ou de sociétés, leur représentant.

Toute personne majeure et non frappée d'une incapacité légale, dont les compétences viennent compléter l'expertise générale du Conseil d'administration, et qui n'est pas Membre de la Coopérative, est éligible aux deux (2) sièges élus par tous les Représentants, à savoir les Représentants du Groupe des Membres acériculteurs, les Représentants du Groupe des Membres apiculteurs et les Représentants du Groupe des Membres producteurs de canneberges.

Toute personne peut être élue à titre d'Administrateur, en application du présent paragraphe 5.2 et du paragraphe 5.3, et ce, même si elle est absente de l'assemblée annuelle des Membres ou de la réunion du Conseil qui l'élit à titre d'Administrateur.

Un Membre de la Coopérative ou, s'il s'agit d'une personne morale ou d'une société, son représentant peut être élu à titre d'Administrateur sans qu'il soit Représentant.

Projet de règlement no 2020-1

- 5.3** ***Élection** : Seuls les Représentants des Membres acériculteurs ont le droit de voter et de participer à l'élection des neuf (9) Administrateurs élus parmi les Membres acériculteurs.*

Seuls les Représentants des Membres apiculteurs ont le droit de voter et de participer à l'élection de l'Administrateur élu parmi les Membres apiculteurs.

Seuls les Représentants des Membres producteurs de canneberges ont le droit de voter et de participer à l'élection de l'Administrateur élu parmi les Membres producteurs de canneberges.

Tous les Représentants présents à l'assemblée annuelle des Membres, à savoir les Représentants des Membres acériculteurs, les Représentants des Membres apiculteurs et les Représentants des Membres producteurs de canneberges, ont le droit de voter et de participer à l'élection des deux (2) Administrateurs élus parmi les personnes extérieures de la Coopérative. La candidature de ces personnes doit obligatoirement être recommandée à l'assemblée par le Conseil d'administration après un processus de sélection spécifique réalisé au moins 30 jours avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée annuelle au cours de laquelle le poste d'Administrateur externe doit être comblé.

- 5.4** ***Absence de Représentants** : À défaut de Représentants du Groupe des Membres apiculteurs présents à l'assemblée annuelle, l'élection de l'Administrateur élu parmi les Membres apiculteurs se fera par tous les Représentants présents à l'assemblée.*

À défaut de Représentants du Groupe des Membres producteurs de canneberges présents à l'assemblée annuelle, l'élection de l'Administrateur élu parmi les Membres producteurs de canneberges se fera par tous les Représentants présents à l'assemblée.

Dans l'un ou l'autre des cas mentionnés précédemment, le Conseil d'administration pourra recommander aux Représentants présents l'élection d'une personne, parmi les Membres apiculteurs ou, selon le cas, parmi les Membres producteurs de canneberges, à titre d'Administrateur.

Projet de règlement no 2020-1

5.5 ***Durée du mandat :** Le mandat des membres du Conseil d'administration est d'une durée de trois (3) ans. L'élection des Administrateurs se fait en trois (3) tranches distinctes, cinq (5) Administrateurs faisant l'objet d'une élection une année, quatre (4) autres Administrateurs faisant l'objet d'une élection l'année suivante et cinq (5) autres Administrateurs faisant l'objet d'une élection l'année suivante. Par la suite, comme un des postes d'administrateurs externes, le poste no. 1, a un premier mandat que de 2 ans, la séquence de trois (3) tranches suivantes sera plutôt de quatre (4) Administrateurs faisant l'objet d'une élection une année, quatre (4) autres Administrateurs faisant l'objet d'une élection l'année suivante et cinq (5) autres Administrateurs faisant l'objet d'une élection et ainsi de suite.*

Tout Administrateur sortant de charge sera rééligible s'il possède toujours les qualifications requises au sens du paragraphe 5.2.

5.6 ***Réunions :** Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Coopérative.*

L'avis de convocation de toute réunion du Conseil devra être donné aux membres du Conseil, oralement, par écrit ou par moyen électronique, au moins cinq (5) jours avant le jour fixé pour la réunion et au moins vingt-quatre (24) heures avant le moment fixé pour la réunion dans les cas d'urgence selon le jugement du président de la Coopérative. Cependant, si tous les membres du Conseil d'administration sont présents à une réunion ou si les absents y consentent par écrit, toute réunion peut avoir lieu sans aucun avis préalable de convocation.

Le fait pour un Administrateur de ne pas assister à trois (3) réunions consécutives du Conseil sans raison jugée valable par le Conseil constitue un événement susceptible d'entraîner sa destitution à titre d'Administrateur.

Le quorum de toute réunion est constitué de la présence de la majorité des Administrateurs en fonction au jour de la réunion.

Projet de règlement no 2020-1

5.8 Vacance : *Toute vacance survenue au sein du Conseil d'administration, pour quelque cause que ce soit, sera comblée par les membres du Conseil demeurés en fonction, par simple résolution, et ce, pour la durée non expirée du terme pour lequel l'Administrateur, dont la charge est devenue vacante, avait été élu. Le Conseil devra combler toute vacance avec diligence, conformément aux dispositions du Règlement de procédures d'élection des Administrateurs, à la condition de choisir une personne qui possède les qualifications requises pour le siège donné en application du paragraphe 5.2.*

Malgré les dispositions de l'alinéa précédent, en cas de vacance à un siège devant être occupé par un Membre acériculteur, le Conseil d'administration pourra combler ce siège en nommant un Membre de la Région concernée qui n'est pas un Représentant de Région. »

ARTICLE 1 ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES

Le Règlement est modifié en remplaçant le paragraphe 6.5 de l'article 6 (ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES MEMBRES PAR REPRÉSENTANT) par le suivant :

« **6.5 Rôles des Représentants à l'assemblée annuelle :** *L'assemblée annuelle de la Coopérative est tenue dans les six (6) mois qui suivent la fin de son année financière. Les Représentants prennent connaissance du rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur) et du rapport annuel; ils statuent sur la répartition des trop-perçus ou excédents; ils élisent les Administrateurs; ils nomment l'auditeur indépendant (vérificateur); ils fixent, s'il y a lieu, l'allocation de présence des membres du Conseil, étant entendu que l'allocation de présence des Administrateurs qui ne sont pas Membres de la Coopérative peut, sur recommandation préalable du Conseil d'administration, être plus élevée que celle des autres Administrateurs compte tenu de leur apport d'expertise complémentaire et différente; ils prennent toute décision réservée à l'assemblée; ils approuvent le règlement d'emprunt ainsi que les autres règlements de régie interne. »*

Projet de règlement 2020-1

ARTICLE 2 ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES

Le *Règlement* est modifié en ajoutant à l'article 6 (ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES MEMBRES PAR REPRÉSENTANT), après le paragraphe 6.8, le paragraphe suivant :

« **6.9 Participation par moyens de communication** : Les Membres peuvent participer à une assemblée extraordinaire des Membres par des moyens de communication permettant à tous les participants de communiquer entre eux, notamment par téléphone. Ils sont alors réputés avoir assisté à l'assemblée.

Un vote peut alors être entièrement tenu par tout moyen de communication permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment et de préserver le caractère secret du vote, lorsqu'un tel vote est demandé. »

1. DIRIGEANTS

Le *Règlement* est modifié en remplaçant le paragraphe 7.1 (Nomination) par le suivant :

« **7.1 Nominations** : Le Conseil d'administration choisit annuellement le président, le vice-président, le secrétaire et, s'il y a lieu, le trésorier.

Le président et le vice-président devront être choisis parmi les membres du Conseil d'administration qui sont des Membres de la Coopérative.

Le secrétaire et le trésorier pourront être choisis à l'extérieur des membres du Conseil d'administration et des Membres de la Coopérative.»

1. DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Lors de l'assemblée annuelle de 2020, suite à l'entrée en vigueur du présent règlement, les Membres devront procéder à l'élection des deux (2) nouveaux Administrateurs. Un des deux postes d'administrateurs externes, le poste no 1, a une durée de 2 ans au départ, à partir de 2020

Le terme des Administrateurs en poste au jour de l'entrée en vigueur du présent règlement ne sera pas affecté ou modifié de quelque manière.

1. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement a effet à compter de la date de son adoption par les Membres.

RÉSOLUTIONS

C. ALLOCATION DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2020-2021





RÉSOLUTIONS

D. ALLOCATION DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS EXTERNES L'ANNÉE 2020- 2021

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 22 octobre 2020 :
*Que la rémunération soit établie à un maximum de 20 000 \$ par année
avec un perdiem par rencontre*

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

- Nomination d'un président(e) d'élection et d'un (e) secrétaire
- Postes à combler :
 - Région no 1 - Beauce/Frontenac : M. Bruno Marcoux
 - Région no 4 - Laurentides/Lanaudière/Mauricie Ouest:
Mme Cécile Brassard-Pichette
 - Région no 9 - Bas St-Laurent : M. Michel Bélanger
 - Poste 1 - Administrateur externe (mandat de 2 ans)
 - Poste 2 - Administrateur externe (mandat de 3 ans)
- Avis de candidatures reçus
- Résolution de ratification de l'élection des candidats
- Déclaration d'élection

DIVERS



CITADELLE

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

